



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Bodet Time & Sport découvre le syndicalisme et le droit de grève

**E**n tant que syndicat représentatif de l'entreprise Bodet Time & Sport, élu démocratiquement par les salariés, nous avons été invités aux Négociations Annuelles Obligatoires qui se sont déroulées du 1er au 11 mars 2021. Lors de ces négociations, nous avons travaillé conjointement avec la CGT, afin de faire des propositions cohérentes de revalorisations salariales, prenant en compte les résultats de l'entreprise et les attentes des salariés.

Le jeudi 11 mars, la direction Bodet Time & Sport a mis un terme aux négociations. Notre syndicat avait pourtant demandé une réunion supplémentaire, ce qui fut refusé par une direction qui bloque sur sa dernière proposition (1,2% distribué à la tête du client, sans la garantie écrite qu'aucun salarié n'aura 0%).

**Face à ce refus de continuer les négociations**, le syndicat SUD Industrie 49 a lancé un appel à la grève le mardi 16 mars, en se basant sur la dernière revendication commune CGT et SUD (1,9% d'augmentation, avec la garantie écrite que personne n'aura 0%). Cet appel fut massivement suivi, plusieurs dizaines de salariés se sont mis en grève toute la journée pour faire entendre leur voix. Un évènement de cette ampleur est peu fréquent chez Bodet Time & Sport, il est logique qu'il soit couvert médiatiquement.

A l'issue de la journée, notre syndicat, devant les salariés grévistes, a transmis le message suivant à la direction : « *Nous avons tout au long des négociations essayé de vous faire entendre les attentes des salariés, vous n'avez pas écouté. Aujourd'hui ce sont les salariés qui appuient ce message. Le projet d'accord n'est pas rédigé, il n'est pas trop tard, la balle est dans votre camp. Demain nous reprendrons le travail, nous comptons sur vous pour prendre en compte nos revendications.* »

**Quelle douche froide le jour suivant**, lorsque la direction a convoqué SUD et la CGT pour leur imposer **un projet d'accord ne prenant pas en compte les revendications exprimées la veille**. Le désaccord est acté, les négociations définitivement terminées, **ni SUD ni la CGT n'ont signé le projet d'accord**. Faute d'accord, la direction a imposé sa méthode de redistribution des richesses via une décision unilatérale de l'employeur.

Jeudi 18 mars, les salariés étaient fidèles à leur poste de travail, mais **le sentiment de déception était encore palpable dans l'atmosphère**. La CGT et SUD se sont réunis pour aller de l'avant et commencer à préparer les prochaines négociations sur l'accord d'intéressement.



SUD Industrie 49 – 14 place Imbach – 49100 Angers

[contact@sudindustrie49.org](mailto:contact@sudindustrie49.org)

22/03/2021